



# Brewline

## THE BREWER'S PORTFOLIO

ENZYME

# OptiBREW

## FORMULATION

**OptiBREW** est la formulation enzymatique la plus élaborée de la gamme BREWLINE, capable de dégrader en cuve d'empâtage les polysaccharides complexes des malts et des grains crus.

## DOMAINE D'APPLICATION

L'utilisation de certains malts ou céréales non maltées engendre parfois des problèmes de qualité et de performance en salle de brassage. **OptiBREW** a ainsi été développée pour permettre au brasseur :

- D'optimiser la filtrabilité du moût (filtre maische ou filtre presse de type *MEURA 2001*), grâce à la présence d'activités  *$\beta$ -glucanase*, *xylanase-pentosanase* et *cellulase-arabanase* ;
- De garantir une bonne libération des acides aminés libres (FAN) par l'apport en *protéase neutre* ;
- D'assurer la saccharification de l'amidon par la présence d'une  *$\alpha$ -amylase* ;

L'ensemble du complexe enzymatique améliore la viscosité du moût, se matérialisant au bloc froid par une meilleure sédimentation de la levure en garde, ainsi qu'une meilleure brillance (EBC 90° et 25°) et stabilité de la bière.

## DOSAGES RECOMMANDÉS

- 250-500 g/tonne de malt
- 250-750 g/tonne de grain crus

Le dosage est à adapter en fonction du type et de la qualité des matières premières, ainsi que des paliers de température définis lors du brassage.

## MODE D'EMPLOI

**OptiBREW** est ajoutée directement en cuve d'empâtage.  
Toutes les activités enzymatiques sont dégradées en cuve d'ébullition.

## CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- Bidons de 1 kg / 20 kg.
- Conserver au frais, idéalement entre 4 et 10 °C dans son emballage d'origine non ouvert. Un stockage à une température supérieure à 20 °C peut endommager l'enzyme.
- Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur.
- Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.

PC/22-02-2024. Pour usage en brasserie. Pour l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe. Informations données à titre indicatif et en l'état actuel de nos connaissances, sans engagement ni garantie. Produit en conformité avec les spécifications de pureté recommandées pour les enzymes utilisées dans les procédés agro-alimentaires par le comité d'expert commun de la FAO/WHO sur les additifs alimentaires (JECFA) et le FCC. Les conditions d'utilisation du produit sont soumises au bon respect de la législation et des normes locales en vigueur.

# Brewline®